

**Signature du programme régional Ambition bio
2025-2027 des Pays de la Loire
le 3 février 2026
Collège de l'Èvre – Montrevault sur Èvre**

par l'État, le Conseil régional, l'agence de l'eau Loire Bretagne et les trois structures têtes de réseau de la filière bio régionale

Dossier de presse

Contacts :

DRAAF des Pays de la Loire
Service régional de l'économie agricole et des filières
5 rue Françoise GIROUD CS 67516 44275 NANTES Cedex 2
sreaf.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Tel : 02.72.74.71.50

DRAAF - Service régional de l'économie agricole et des filières
Charlotte BERCHON
charlotte.berchon@agriculture.gouv.fr
Tel : 02 72 74 71 85

DRAAF - Chargé de mission Communication - Égalité-Diversité
- Défense
François CHAVENON-VERLHAC
francois.chavenon-verlhac@agriculture.gouv.fr
Tel : 02 72 74 72 14 - 06 28 65 60 09

INTERBIO des Pays de la Loire
Maryse JEANNIN-MAHIEU
direction@interbio-paysdelaloire.fr
Tel : 06 26 72 05 22

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Pôle agriculture biologique
Sophie DUBREUIL
sophie.dubreuil@pl.chambagri.fr
Tel : 02 41 96 76 64 - 06 20 53 22 02

Signature du programme régional Ambition bio 2025-2027 le 3 février 2026 à Montrevault-sur-Èvre

Annick Baille, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture des Pays de la Loire, Patricia Maussion, conseillère régionale, Morgan Priol, directrice de la délégation Maine Loire Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Christian Francheteau de la Chambre d'agriculture de région, Fanny Lemaire, présidente d'Interbio et Bruno Gris, membre du conseil d'administration de la Coordination agrobiologique, signent le programme Ambition bio 2025-2027 des Pays de la Loire mardi 3 février 2026 à Montrevault-sur-Èvre.

Contexte du programme national

L'État a adopté en avril 2024 le Programme National Ambition bio 2027, pour réaffirmer ainsi son engagement en faveur de l'agriculture biologique. Ce programme contribue aux grands enjeux de souveraineté alimentaire, de transition écologique, de renouvellement des générations, de protection des ressources en eau et de la biodiversité, ainsi que de l'adaptation au changement climatique. L'objectif affiché est d'atteindre au niveau national 18 % de la surface agricole utile en bio d'ici 2027, tout en prenant en compte les défis actuels tels que la baisse de la consommation de produits bio et les tensions sur les budgets publics.

Ce programme national s'articule autour de trois axes principaux :

1. stimuler la demande de produits biologiques et renforcer la confiance des consommateurs ;
2. consolider et développer des filières biologiques résilientes et ancrées dans les territoires ;
3. accompagner les opérateurs face aux enjeux sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

La construction du programme régional

Dans ce cadre, la DRAAF des Pays de la Loire a souhaité porter la régionalisation du programme Ambition bio par l'élaboration d'une feuille de route sur la période 2025 à 2027, afin de renforcer l'attractivité et la résilience de l'agriculture biologique régionale.

La construction du programme s'est appuyée sur une concertation entre les organisations professionnelles de l'agriculture biologique, la DRAAF, la Région des Pays de la Loire, l'agence de l'eau Loire Bretagne, l'Ademe et les conseils départementaux, entre les mois de juin 2024 et juin 2025.

Les séances de travail et les contributions des partenaires ont conduit à retenir 17 actions du programme national, réparties sur 4 thématiques déclinées en région :

- communiquer et stimuler la demande ;
- structurer les filières ;
- favoriser la recherche et le développement et sécurisation technique ;
- favoriser l'installation, la transmission et la conversion.

Pour chaque thématique, les partenaires ont partagé leur vision du contexte, des objectifs, des cibles, et proposé des actions régionales, concrètes, incluant des indicateurs de suivi. Ces actions ont ensuite été priorisées, puis consolidées par les pilotes d'actions désignés selon les thématiques.

Le programme a été validé lors du comité régional ambition bio du 24 juin 2025. Les signataires du programme régional des Pays de la Loire sont la [DRAAF](#), la [Région](#), [l'agence de l'eau Loire Bretagne](#), [Interbio](#), [la Chambre d'agriculture de région](#) et la [Coordination agrobiologique \(CAB\)](#).

Quels sont les objectifs de ce programme ?

Dans le cadre de la régionalisation du programme national Ambition bio, ce programme Ambition bio Pays de la Loire fixe un cap clair pour accompagner le développement de l'agriculture biologique d'ici 2027.

L'objectif est l'augmentation de la surface agricole utile (SAU) en bio, en cohérence avec la trajectoire nationale. Pour soutenir cette dynamique, le programme ambitionne de stimuler la consommation de produits biologiques locaux et de créer de nouveaux débouchés durables, tant en circuits courts qu'au sein de filières structurées.

Le renouvellement des générations constitue également un levier majeur de cette stratégie. Tout d'abord, le programme vise à maintenir la part d'installations aidées en bio à un niveau de 35 % sur la période 2025–2027 et à renforcer l'accompagnement des installations.

La transmission des exploitations en bio sera particulièrement ciblée de façon à ce que chaque départ en bio soit suivi d'une reprise en bio.

Enfin, dans un contexte de fragilité du secteur de l'élevage, et en cohérence avec la stratégie régionale Élevage et avec le projet SAED (Souveraineté alimentaire et Élevage de demain) porté par le Campus des métiers et des qualifications d'excellence « Filière alimentaire de demain », le programme se fixe pour objectif de maintenir à 30 % la part des exploitations laitières et bovins viande dans l'ensemble des fermes bio.

Ce socle est essentiel pour garantir l'équilibre des filières biologiques animales et la souveraineté alimentaire régionale.

Quels sont les partenaires du programme ?

Outre les signataires cités précédemment, l'ADEME, des collectivités locales, La Coopération Agricole Grand Ouest, Bio Loire Océan, E-Bio, Entrepreneurs bio des Pays de la Loire et d'autres opérateurs économiques et organisations professionnelles sont engagés dans le financement ou la réalisation des 17 actions du programme.

Signature le 3 février 2026 dans le collège de l'Èvre à Montrevault-sur-Èvre

La signature a lieu au collège de l'Èvre, engagé pour l'utilisation de produits bio dans sa restauration collective.

35 % des produits achetés sont bio et en complément, 17 % sont durables et sous signe de qualité autre, pour un coût matière de 2,20 € par repas, dans le respect des taux de la Loi EGALIM.

Après un mot d'accueil d'Anne Donval, principale du collège, Florent Leclerc, chef de cuisine, et son équipe présentent leur engagement, leur démarche, leurs fournisseurs, les impacts sur leur travail et les retours des collégiens.

Trois producteurs fournisseurs apportent des témoignages relatifs à la conduite de leurs exploitations agricoles en lien avec le collège, les contraintes et les opportunités de l'approvisionnement de la restauration collective :

- Maxime Chevalier – EARL Hunileg' – Beaupreau en Mauges ;
- David Terrien – Le groin levé – Saint Laurent du Mottay ;
- GAEC Billard – Chaudron'd'lait – Montrevault sur Èvre.

Le collège de l'Èvre à Montrevault-sur-Èvre

Le collège de l'Èvre est un établissement comprenant 13 classes et un dispositif ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire qui permet d'accompagner les élèves en situation de handicap dans un parcours adapté).

La restauration au collège

Les repas sont préparés sur place et sont servis en liaison chaude aux 300 élèves, professeurs et agents du collège. Les menus sont établis selon un plan alimentaire qui respecte l'équilibre et la satiété des convives.

L'essentiel des plats étant « faits maison », l'équipe de cuisine travaille en majorité avec des produits frais qui sont issus en grande partie de fournisseurs locaux. En respect de la loi EGALIM, les produits labellisés et/ou bio sont de plus en plus présents dans les composants des plats servis.

L'offre végétarienne est bien prise en compte grâce à plusieurs propositions par semaine, l'équipe de cuisine ayant été formée à proposer et à varier ce type de plat.

L'équipe de restauration a également engagé depuis plusieurs années des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire, cela a permis de faire baisser de façon notable le poids des déchets par jour.

[lien vers le compte instagram de la restauration du collège](#)



Qu'est-ce que l'agriculture biologique ?

L'agriculture biologique (AB) est un mode de production qui allie les pratiques environnementales optimales, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'assurance d'un niveau élevé de bien-être animal.

Les opérateurs engagés dans le mode de production et de transformation biologique respectent un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés non polluants, respectueux des écosystèmes et des animaux.

0% de chimie

57
substances phytosanitaires autorisées en bio sur les 455 disponibles en Europe

0%
d'OGM

100%
des animaux ont accès à l'extérieur et mangent bio

56
additifs d'origine naturelle autorisés pour cuisiner en bio sur les 320 autorisés en Europe

100%
d'arômes naturels

L'agriculture biologique en Pays de la Loire

Avec une part de 12,5 % de surfaces bio dans la surface agricole totale de la région en 2023, les Pays de la Loire se placent au 4ème rang français, à deux points de plus que la moyenne française.

En 2023 en Pays de la Loire, 4 200 exploitations étaient engagées dans une démarche de production dite « biologique », soit 7 % des exploitations bio françaises et 15 % des exploitations agricoles régionales.

Dans un contexte de baisse de la surface cultivée en bio en France, les Pays de la Loire ont néanmoins maintenu en 2023 la surface cultivée en bio (234 560 ha certifiés et 23 641 ha en conversion, soit une évolution de -0,1 % des surfaces entre 2023 et 2022). En 2024, la surface cultivée en bio (254 591 ha) en Pays de la Loire diminue de 1,4 %.

En 2024, le nombre d'exploitations en AB est pour la première fois à la baisse après une augmentation constante variant de +1 à +6 % par an depuis 2021. Les installations en productions végétales représentent près de 60 % des installations en 2023.

L'agriculture biologique dans les Pays de la Loire est polyvalente, couvrant une large gamme de cultures et de productions.

Au niveau national, la région des Pays de la Loire est :

- 1^{re} en nombre de poulets de chair bio (38 % du cheptel bio national et 24 % des éleveurs),
- 2^e en vaches laitières (21 % du cheptel bio national et 18 % des éleveurs) et en poules pondeuses (17 % du cheptel bio national),
- 3^e en vaches allaitantes (15 % du cheptel bio national), en chèvres (15 % du cheptel bio national) et en truies (14 % du cheptel bio national).

En production végétale, les départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée font partie du top 10 des départements en surfaces bio.

L'agriculture biologique en Pays de la Loire en 2024

12,3% de la surface agricole régionale



254 591 ha

Surfaces bio en 2024
(4ème rang français)



4 499

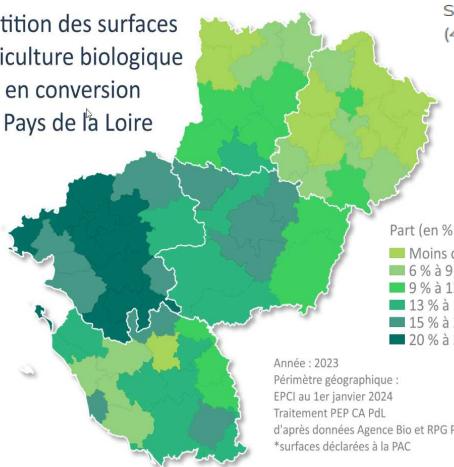
Fermes engagées en bio en 2024
(5ème rang français)



17,2 %

: des fermes de la région engagées en bio
(5ème rang français)

Répartition des surfaces en agriculture biologique et en conversion en Pays de la Loire



4ème rang national
(surface agricole régionale)

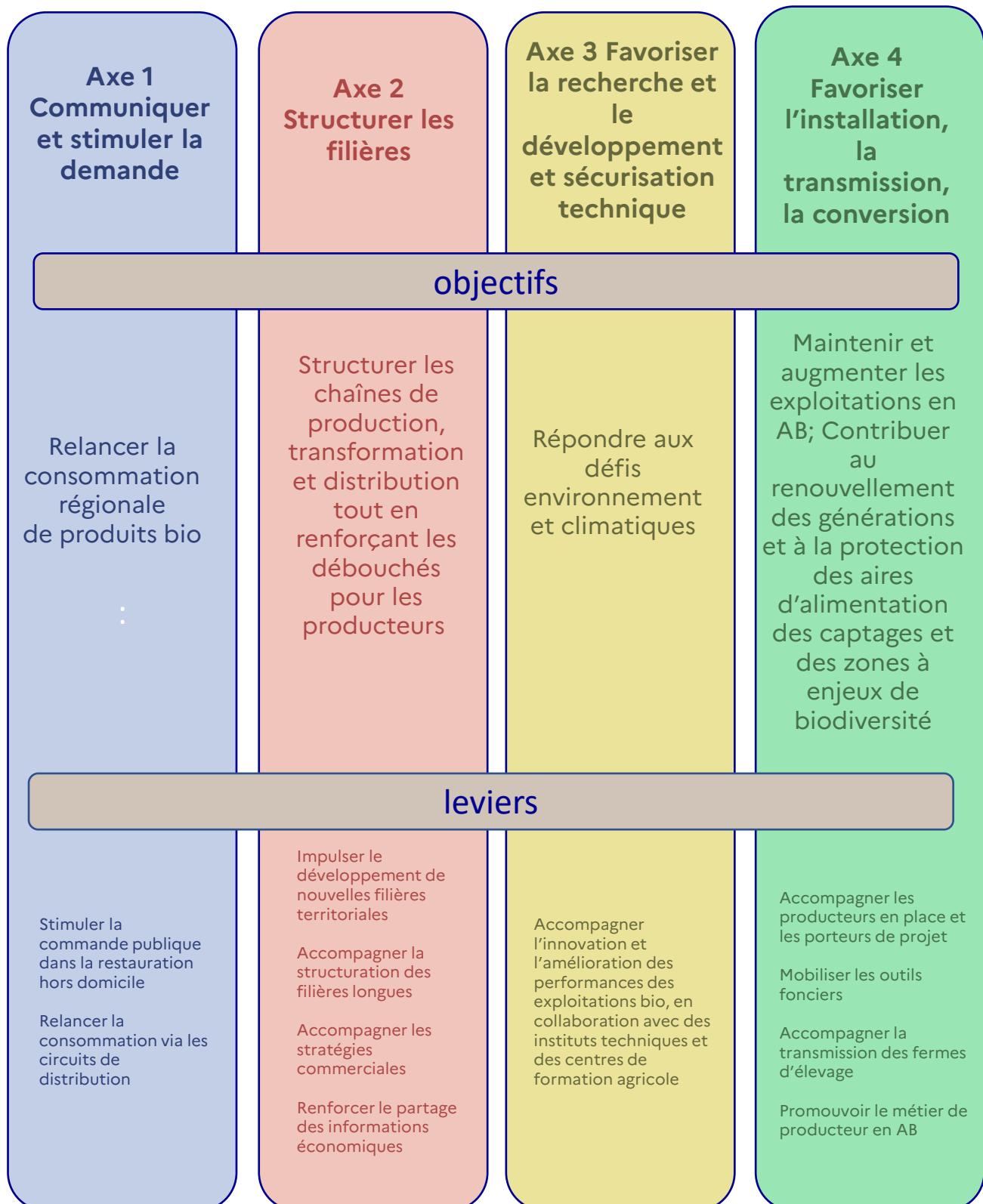
1554 préparateurs
(transformateurs,
stockeurs,
transporteurs)

17 collectivités et établissements labellisés Territoire BIO engagé

1129 distributeurs

16 restaurateurs

Structuration du programme Ambition bio 2027 des Pays de la Loire





Axe 1 communiquer et stimuler la demande

L'axe 1 du programme vise à renforcer la communication autour des produits biologiques et stimuler la demande locale, répondant ainsi au contexte de baisse de la consommation observée ces dernières années.

Les actions prioritaires sont le développement de la commande publique dans la restauration hors domicile (RHD) et la relance de la consommation via les circuits de distribution :

- - action 1.1 - impliquer les collectivités locales ;
- action 1.2 - accompagner les acteurs de la restauration collective ;
- action 1.3 - retrouver la confiance des consommateurs et relancer la consommation ;
- action 1.4 - mettre en avant les produits bio régionaux par les GMS et les distributeurs spécialisés.

→ **exemple d'action** Accompagner les restaurants ou les collectivités via un plan d'actions réalisable et compatible avec leur budget (connaître ses achats pour identifier les leviers; réduire le gaspillage alimentaire; stimuler la vision gestionnaire; accompagner les cuisiniers; introduire de nouveaux produits; développer l'approvisionnement bio régional, la commande publique, les dispositifs fruits et lait dans les écoles; favoriser la communication)

→ **objectif** 20% de bio en 2026 dans les restaurants de l'Etat
100% de cantines inscrites dans « [Ma cantine](#) » en 2026



→ **indicateur** Part de marché des produits bio dans les produits de grande consommation - frais et libre service alimentaire - en grande et moyenne surface (GMS) en Pays de la Loire



Axe 2 structurer les filières

Par des actions d'accompagnement des filières et des stratégies commerciales, l'axe 2 du programme renforce la structuration des chaînes de production, de transformation et de distribution pour les producteurs. Ces actions coordonnées visent à renforcer la résilience et la compétitivité des filières biologiques en Pays de la Loire, tout en valorisant les productions locales et en répondant aux besoins des marchés émergents.

- - action 2.1 - impulser le développement de nouvelles filières territoriales ;
- action 2.2 - accompagner la structuration des filières longues ;
- action 2 .3 - accompagner les producteurs dans la définition de leur stratégie commerciale pour la vente directe ;
- action 2.4 - soutenir les entreprises à l'export ;
- action 2.5 - renforcer le partage des informations économiques pour toutes les filières, de l'amont jusqu'à toutes les formes de distribution et restauration.

→ **exemple d'action** Faire émerger des projets territoriaux par une analyse des besoins du marché (pain, houblon, légumineuses, produits laitiers...).
Travailler à la mutualisation et à la structuration à l'échelle de territoire entre producteurs (mise en commun de moyens, compléments de gammes, communication collective)

→ **indicateur** Nombre de fermes concernées par les projets
Nombre d'acteurs économiques engagés dans une contractualisation



Axe 3 - recherche et développement et sécurisation technique

L'axe 3 « recherche, développement et sécurisation technique » se concentre sur l'innovation et l'amélioration des performances des exploitations bio, en collaboration avec des instituts techniques et des centres de formation agricole pour répondre aux défis environnementaux et climatiques.

- - action 3.1 - accompagner les producteurs pour être plus résilients face au changement climatique et sécuriser les producteurs ;
 - - action 3.2 - fédérer les travaux d'expérimentation ;
 - - action 3.3 - soutenir l'innovation dans le maillon transformation.
- exemple d'action**
- Organiser des formations sur le réemploi et la transition énergétique ; prévoir une journée nationale ou régionale thématique (ex : journée nationale agriculture bas carbone).
- indicateur**
- Nombre de participants aux journées
 - Nombre d'entreprises ayant participé à au moins un partage d'expérience



Axe 4 – favoriser l'installation, la transmission et la conversion

Le maintien en agriculture biologique (AB) et le développement du nombre d'exploitations sont aujourd'hui des enjeux clés pour garantir la résilience et la croissance de la filière. Plus largement, les installations en agriculture biologique conditionnent le renouvellement global des générations, car un tiers des installations aidées en Pays de Loire sont des installations en AB.

La proportion de surface agricole utile (SAU) en AB sur les aires d'alimentation de captage (AAC) prioritaires est très inférieure à la moyenne régionale. La préservation des ressources en eau destinée à la consommation humaine constitue en enjeu majeur. Il apparaît essentiel que l'installation, la transmission et la conversion à l'agriculture biologique soient particulièrement encouragées et accompagnées sur les AAC prioritaires ainsi que dans les zones à enjeux pour la protection de la biodiversité (réserves, zones Natura 2000, etc.).

- - action 4.1 - maintenir et développer les exploitations en agriculture biologique ;
 - - action 4.2 - faciliter l'accès au foncier pour les porteurs de projet en bio et éviter le retour en conventionnel de terres en AB ;
 - - action 4.3 - sécuriser le parcours d'installation/reprise/conversion ;
 - - action 4.4 - accompagner le renouvellement des générations dans la transmission des fermes d'élevage ;
 - - action 4.5 - promouvoir le métier de producteur en AB.
- Exemple d'action**
- - Former les élus et les notaires à l'intérêt de préserver et mobiliser le foncier agricole pour des projets bio et locaux, informer les porteurs de projets des dispositifs existants (Points Accueil Installation);
 - - Participer à des salons professionnels de l'amont (SIVAL, SPACE...);
 - - Intervenir dans les lycées agricoles.
- indicateur**
- Nombre de transmissions de fermes d'élevages accompagnées
 - Nombre de producteurs bio ayant bénéficié de la DJA

